

Concertation sur la révision de la charte

Note de synthèse sur les ateliers thématiques

- **Les ateliers thématiques en chiffres**

- 30 ateliers de travail de 3 heures chacun soit 90 heures d'échange et de production collective,
- 10 thématiques explorées,
- Plus de 260 participants, de tout horizon, mobilisés sur la durée.

- **Objectifs, principes de travail et productions**

Pourquoi faire : L'objectif de ces ateliers est de produire des orientations stratégiques et des pistes d'action pour nourrir l'écriture de la nouvelle charte du Parc. Les travaux ont également permis de produire une hiérarchie des objectifs à intégrer dans la future charte afin d'en sécuriser la cohérence avec les attentes des acteurs territoriaux et d'ébaucher une feuille de route opérationnelle.

Comment : En partant d'un socle d'information diffusé lors de la première séance et du partage de leurs perceptions et attentes, les participants ont travaillé collectivement à l'identification des grands enjeux et principaux questionnements. Ils ont retravaillé ces questions/enjeux afin de produire des orientations stratégiques à même d'y répondre. En parallèle, un inventaire des actions possibles pour décliner ces orientations a été réalisé. En dernier lieu, les travaux ont consolidé en séance un document récapitulatif, atelier par atelier.

Les productions : Chaque atelier a produit un document arrêtant sa position sur les grands éléments de diagnostic, les analyses partagées puis les propositions d'orientations stratégiques en découlant, incluant un inventaire des actions potentielles et un focus sur des priorités. Ce document n'est pas un compte rendu des travaux extérieurs aux participants mais un rapport collectif, validé ligne à ligne en séance, tant sur les contenus que sur la forme. Au final, la synthèse globale de la concertation est un document produit en séance d'une quarantaine de pages.

- **Les principaux enseignements**

D'évidence, réduire en quelques pages la richesse de cet exercice est une tâche ardue et nous invitons les lecteurs à prendre connaissance des rapports issus des ateliers pour corriger ou compléter les inévitables partis pris inhérents à l'exercice. Dans l'état, nous mettons en avant les points suivants que nous vous livrons sans hiérarchie :

- **Un appétit des participants pour l'échange**, la construction collective de la future charte et au-delà une attention au « faire ensemble » : le dialogue est ainsi affirmé comme l'une des conditions de la mobilisation collective pour le changement, décliné aussi bien dans les propositions sectorielles (eau, énergie, agriculture, forêt...) que dans les recommandations pour la gouvernance du territoire (paysage, économie, implication et coopération...).
- D'une façon transverse à tous les ateliers, **une demande forte pour un rôle plus affirmé du citoyen** dans les choix de gestion de son territoire doublée d'une exigence de prise en compte de sa parole. Cette attente forte résonne avec l'exigence d'une approche collective déjà énoncée, dépendante à la fois du partage de valeurs communes et de la prise en compte et de l'articulation des réflexions citoyennes avec les processus de décision.
- Une demande **d'inversion des hiérarchies** dans les objectifs et façons de faire pour replacer le vivant et l'environnement au centre du jeu. C'est par exemple ce qui ressort sur l'urbanisme ou de l'eau dans le principe d'adaptation des activités aux ressources ou bien encore dans l'idée d'aller vers une agriculture respectueuse du vivant.
- Une **demande d'action réaffirmée** face aux urgences qui se traduit par des attentes fortes vis-à-vis du Parc, y compris sur l'extension de son champ d'intervention et sa capacité prescriptive : un rôle affirmé du Parc pour la transition sur la thématique de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau, de l'aménagement du territoire. Le slogan des Parcs « *l'avenir s'invente ici* » pour de vrai.
- **Un rééquilibrage des actions du Parc conformément à ses 5 missions** : la conservation patrimoniale est identifiée par les acteurs comme le cœur de compétence du Parc. La nécessité d'une approche dynamique et d'expérimentations démocratiques, permettant l'adaptation aux incertitudes à venir, a souvent été mise en avant.

- **Les points aveugles**

- La lisibilité du Parc sur son territoire, sa reconnaissance par les habitants et au-delà sa légitimité à agir.
- L'entre-soi de notre groupe de travail : un groupe divers dans sa composition, élus, associations, institutions diverses, acteurs, habitants mais, somme toute, des participants déjà concernés par le Parc et qui s'interrogent sur leur propre représentativité.

- **Quelques mots de conclusion**

L'exercice était ambitieux car il s'agissait de construire dans un temps court un diagnostic partagé en partant d'acteurs très différents, parfois en tension au regard de leur activité, de la force de leur attente, des méfiances ou fractures culturelles. Au-delà de quelques rugosités individuelles, la bienveillance et l'écoute et le respect mutuel l'ont largement emporté pour assoir ce diagnostic. Ce qui ressort de l'exercice est somme toute assez inclusif des préoccupations des uns et des autres et solide de par sa validation collective en séance.

L'autre difficulté est bien évidemment celle d'un exercice prospectif dans un cadre d'urgence climatique et environnementale, avec toutes les incertitudes liées à une projection à horizon 2040. Les groupes ont géré cette tension en s'ancrant à la fois dans un principe de réalité, le possible, mais doublé d'ambitions et d'exigences. A lire le résultat, cette recherche d'équilibre, ancrée dans le sens commun, a permis de broser des orientations maniables du point de vue de leur intégration dans un document stratégique comme une charte de Parc.

La nouvelle étape qui s'ouvre est ardue. Il s'agit en effet d'intégrer dans un document qui a une signature formelle particulière, une charte de Parc, cette production issue de la concertation et d'arriver à tenir les deux bouts, celui des contraintes de rédaction, de format et ses corollaires d'arbitrages politiques tout en conservant le fil de cette production d'acteurs afin de rester en ligne avec leurs attentes.

Enfin, la validation de la charte est prévue en 2023. La dynamique engagée avec les acteurs et habitants dans le cadre du processus de révision mérite probablement d'être prolongée dans l'action en amont de cette date. Certaines orientations issues de la concertation peuvent dès à présent se traduire en termes d'actions pilotes et/ou préparatoire dans la feuille de route du Parc, en mobilisant et en impliquant la diversité des composantes territoriales concernées.